

1. Logiciel libre (1/3)

Pas assez présent dans l'appareil étatique, malgré des avantages

Le Courrier parlementaire©, le mercredi 7 mai 2014

Chaque année, des millions de dollars sont consacrés aux divers projets informatiques de l'appareil étatique. Certains - militants, professeurs ou entrepreneurs - souhaitent qu'une plus grande place soit accordée aux logiciels libres, par opposition aux logiciels dits propriétaires, au sein de la machine gouvernementale. En plus de permettre la réalisation d'économies, le logiciel libre comporte d'autres avantages, comme la maîtrise de son système d'information ou la mise en commun des ressources, expliquent-ils.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de portrait de l'utilisation du logiciel libre dans l'administration publique, d'après le Centre de services partagés du Québec. L'Université Laval a été mandatée pour en faire un et Daniel Pascot, un de ses professeurs et «militant du logiciel libre», fait partie des personnes engagées pour effectuer un tel portrait.

«Alors mon diagnostic c'est, on a un politique qui veut, on a un terrain qui est capable, mais on a une structure gouvernementale qui est figée», dit-il d'emblée au *Courrier parlementaire*©. S'il existe de «bonnes réalisations» et qu'il est possible d'avancer assez rapidement, M. Pascot ne peut pas «citer beaucoup» de projets. La Commission de la protection du territoire agricole est mentionnée comme exemple positif.

Peu d'information

«Au gouvernement du Québec, les logiciels libres suscitent un intérêt ambivalent. Même s'ils sont présents depuis assez longtemps dans les discours, leur place reste très relative dans la pratique», constatait Stéphane Couture, dans une note socio-économique publiée en septembre 2013. L'auteur, qui est chercheur postdoctoral à l'Université McGill et chercheur associé à l'IRIS, faisait aussi état d'un manque d'informations sur l'équipement informatique de l'État. «Non seulement on n'a pas d'information sur les logiciels libres, mais on n'a pas d'information sur les logiciels tout court», commente-t-il au *Courrier parlementaire*©.

Mentionnons que M. Couture a été mandaté par le Centre d'expertise en logiciel libre (CELL), qui relève du CSPQ, pour réaliser une recherche sur l'impact socio-économique du logiciel libre. S'il a été contacté en septembre dernier, c'est seulement en février que les travaux ont débuté, en raison de délais administratifs. D'ici septembre, il compte déposer un premier rapport qui recensera différents modèles ou politiques mises en place.

Centre d'expertise

Au Québec, «l'initiative la plus originale c'est définitivement la création du Centre d'expertise en logiciel libre», fait valoir M. Couture, tout en soulignant son indépendance par rapport à cette instance. Il considère qu'un site internet plus «dynamique» permettrait de diffuser davantage d'informations sur le logiciel libre et

ce qui se fait en la matière.

S'il salue aussi la création du centre, ainsi que l'adoption d'une motion par l'Assemblée nationale encourageant l'emploi du logiciel libre, Cyrille Béraud, déplore que «les marchés publics restent fermés à l'industrie du logiciel libre». M. Béraud préside l'Association professionnelle des entreprises en logiciels libres. Il est aussi le président de Savoir-faire Linux, entreprise de service en logiciel libre, et est inscrit au registre des lobbyistes à ce titre.

«Il y a eu des progrès de faits.» Comme exemple de «petits pas importants», il mentionne au *Courrier parlementaire*© la Loi 133, le CELL et la motion. Depuis ce temps, force est de constater que «rien n'a changé pour l'industrie du logiciel libre». Et ce n'est «pas le personnel politique qui freine». Il y a plutôt «des résistances à l'intérieur de l'appareil de l'État».

Bref historique

Rappelons que la Loi 133, pilotée par l'ancienne ministre Michelle Courchesne et adoptée en juin 2011, demandait au Dirigeant principal de l'information de «prendre les mesures requises pour que les organismes publics considèrent les logiciels libres au même titre que les autres logiciels». Cet énoncé a été inscrit dans la Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

En septembre dernier, l'Assemblée nationale avait adopté, unanimement, une motion saluant «toute initiative en vue de l'édition et de la diffusion de logiciels libres au Québec» et encourageant «le gouvernement à poursuivre ses efforts pour promouvoir l'utilisation du logiciel libre au sein de l'administration publique». La motion avait été présentée par Stéphane Bédard, à l'époque ministre de l'Administration gouvernementale. Six mois plus tôt, il avait annoncé huit mesures pour l'utilisation du logiciel libre dans l'État, dont la création d'un centre d'expertise. (*Le deuxième article de cette série sera publié demain dans InfoMatin.*)

-30-

2. Logiciel libre : une innovation organisationnelle (2/3)

Réduction des coûts, travail collaboratif, maîtrise du système

Le Courrier parlementaire©, le jeudi 8 mai 2014

Une plus grande utilisation du logiciel libre dans l'administration publique pourrait permettre à l'État de réaliser des économies, soutiennent trois interlocuteurs, rejoints par *Le Courrier parlementaire*©. Au-delà de l'aspect financier, il y a, selon eux, d'autres bonnes raisons de faire plus de place à ce type de logiciel en cette ère de l'information.

Dans une étude publiée en 2013, Stéphane Couture, chercheur postdoctoral à l'Université McGill et

chercheur associé à l'IRIS, mentionnait une possible «réduction de coûts de 30 % à 70 % grâce à l'adoption des logiciels libres». Avec ces technologies, un projet informatique «peut coûter dix fois moins cher», soutient, de son côté, Cyrille Béraud, président de l'Association professionnelle des entreprises en logiciels libres.

«Le logiciel libre, c'est ce qui permet de mettre en place la concurrence», avance M. Béraud, qui est aussi le président de Savoir-faire Linux. Les logiciels propriétaires créent des «monopoles» et «ça empêche la compétition». D'ailleurs, «une fois que vous avez choisi une technologie propriétaire, c'est toujours plus facile d'utiliser le même fournisseur».

Depuis avril dernier, Microsoft n'offre plus de support pour Windows XP, ce qui engendre la migration vers une nouvelle version de Windows, avec les coûts associés. Avec le logiciel libre, il n'y a pas «de coûts de transition périodiques aussi élevés que ça», illustre Daniel Pascot, professeur à l'Université Laval. À long terme, le «logiciel libre devient gagnant», à son avis. Il permet de mieux contrôler les coûts, explique-t-il.

Manière de travailler

Mais, «l'avantage des coûts n'explique pas le moyen», croit M. Pascot. «Pour bien tirer parti du logiciel libre, il ne faut pas travailler de la même manière qu'avec du logiciel propriétaire». Le logiciel libre, «un bien commun», «réclame une démarche collaborative». Or, «la structure gouvernementale est complètement basée et rigidifiée sur une démarche contractuelle», note celui qui milite en faveur du logiciel libre depuis longtemps.

Le «logiciel libre, c'est avant tout une innovation organisationnelle, ça permet de travailler différemment et plus efficacement, ce n'est pas seulement une affaire technologique», avance aussi M. Béraud. Il ne s'agit pas seulement de remplacer un fournisseur par un autre, ajoute-t-il. «Actuellement, tous les ministères travaillent en silos. Un grand avantage du logiciel libre, c'est qu'on peut mutualiser les ressources logicielles, humaines, matérielles. Donc, il faut déjà avoir des organisations qui sont prêtes à collaborer», poursuit M. Béraud.

Maîtrise du système

L'utilisation de logiciels libres «peut favoriser des mécanismes de mutualisation et d'entraide au gouvernement», soutient également M. Couture. Il y a aussi la question de la «souveraineté numérique» de l'État. Le recours au logiciel libre permet d'être moins dépendants des grandes entreprises informatiques, explique-t-il. L'idée c'est «d'être maîtres de nos infrastructures informatiques ou de notre information».

Avec le logiciel libre, «on maîtrise son système d'information» et on peut les «adapter continuellement» à nos besoins, avance aussi M. Béraud. Cela permet à «l'État québécois de se moderniser». Il regrette que «la

mémoire de l'État» soit «stockée sur des documents propriétaires sous licence», alors qu'il est possible de faire «la même chose» en utilisant des formats libres.

Les données numériques sont «en otage du logiciel», lequel dépend de son auteur, signale M. Pascot. Dans le cas des logiciels propriétaires, on n'a pas accès au code source; c'est l'inverse pour les logiciels libres. Ces derniers constituent une manière de s'offrir «une indépendance sur le plan numérique», croit le professeur.

Le cas de SAGIR

Le projet Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), un «échec, technologiquement parlant», est un bon exemple de la perte de contrôle de l'État sur les projets informatiques, selon M. Béraud. Non seulement il pourrait coûter «près d'un milliard \$», selon le Journal de Montréal, mais encore, le projet «devra en grande partie revenir à la case de départ», rapportait récemment ce média.

Après y avoir investi plus de 400 millions \$, le gouvernement avait mis au rancard le projet Gestion intégrée des ressources, en 2003. Son successeur, le projet SAGIR, approuvé en 2005, devait coûter 577 millions \$. Dans son rapport 2010-2011, le Vérificateur général évoquait les risques que «l'échéancier et les coûts» reliés à ce projet visant à «moderniser les systèmes de gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'Administration» ne soient «pas respectés».

Étant donné qu'il faudra en bonne partie «recommencer à zéro», M. Béraud suggère au gouvernement de lancer «un grand projet national au Québec pour bâtir un système de gestion intégré en logiciel libre». Les technologies sont matures et «l'industrie du logiciel libre au Québec est prête», assure-t-il. Les acquis réalisés via SAGIR pourraient être récupérés via ce «grand projet mobilisateur» et des «dizaines d'entreprises» pourraient y participer. (*Le dernier volet de cette série sera publié demain dans InfoMatin*).